SIEMENS

Nom Sylvie Heinzl

Marketing

Entité Healthcare Diagnostics Téléphone +33 0 85 57 09 89 Fax +33 1 85 57 00 12

Réf. FSCA POC 15-003A / UFSN 32536 Rev. A

Siemens Healthcare Diagnostics S.A.S.

40 rue des Fruitiers 932527 Saint Denis

www.siemens.fr/diagnostics

A l'attention du Responsable de Laboratoire, des Directeurs des Etablissements de Santé et des Correspondants locaux de Réactovigilance

Date

LETTRE DE SECURITE FSCA POC 15-003A / UFSN 32536 Rev. A

Systèmes RAPIDPoint® 405

Arrêt de rendu de résultats Bilirubine néonatale (nBili) sur les systèmes RAPIDPoint 405

Cher Client,

Notre traçabilité indique que votre laboratoire est équipé du produit suivant :

Tableau 1. Analyseur de gaz du sang concerné

Système	Code SMN (Siemens Material Number)
RAPIDPoint® 405	10310464, 10314817, 10317193, 10318999, 10320055, 10321238, 10322347, 10328278, 10328302, 10336784, 10338281

Raison de cette lettre de sécurité

Cette lettre fait suite à la lettre de sécurité réf. FSCA POC 15-003 / UFSN 32258 Rev. A « Résultat reporté de Bilirubine néonatale lorsque l'Hémoglobine totale (tHb) est au-dessus de la gamme de mesure » que nous vous avons adressée le 23 janvier 2015.

Ce courrier ne concerne que les laboratoires rendant des résultats de nBili sur le système RAPIDPoint 405. Il ne s'applique pas aux laboratoires utilisant les analyseurs RAPIDPoint[®] 500, RAPIDLab[®] 1245 ou RAPIDLab[®] 1265.

Siemens Healthcare Diagnostics vous demande de ne plus rendre de résultats de nBili avec l'analyseur RAPIDPoint 405. Actuellement, aucune mise à jour du logiciel du RAPIDPoint 405 n'est prévue.

.../...

Siemens Healthcare Diagnostics S.A.S. Marketing

Siège Social : 40 rue des Fruitiers 93200 Saint Denis Tél.: +33 1 85 57 00 00

Risque pour la santé

Le risque pour la santé est le même que celui indiqué dans notre courrier réf. FSCA POC 15-003 / UFSN 32258 Rev. A du 23 janvier 2015.

Actions qui doivent être entreprises par les utilisateurs

- Nous vous demandons de ne plus rendre de résultats de nBili sur votre analyseur RAPIDPoint 405.
- Pour désactiver le paramètre nBili, veuillez suivre les instructions ci-dessous (cette action nécessite le niveau 1 de sécurité):
 - A partir de l'écran Etat, appuyer sur «Config.». Entrez votre mot de passe si l'analyseur vous le demande.
 - 2. Appuyez sur « Fonction protégées » et naviguez dans la seconde partie des options pour localiser le bouton « Activer fonction ».
 - 3. Appuyer sur « Activer fonction ».
 - 4. Effacer la clé nBili en supprimant les chiffres dans la boite de dialogue située à droite de nBili.
 - 5. Lorsque vous avez terminé, appuyer sur le bouton « **Continuer** » pour retourner dans l'écran Analyse.
- Veuillez revoir le contenu de cette lettre avec la direction médicale de votre établissement.
- Dans le cadre de notre système d'Assurance Qualité, nous vous demandons de nous retourner impérativement l'accusé de réception ci-joint, complété et signé, par fax au 01 85 57 00 25 ou par e-mail à : <u>affaires.reglementaires.fr@siemens.com</u> dans un délai de 7 jours. Ce document peut nous être demandé en cas d'inspection des autorités françaises, européennes ou américaines.

Nous vous remercions de conserver ce courrier dans vos archives et de transmettre cette information à toutes les personnes concernées de votre laboratoire/établissement.

L'ANSM a été informée de cette communication.

Notre Centre d'Assistance Téléphonique, Technique et Scientifique est à votre écoute au 0811 700 720 pour toute aide ou information complémentaire.

ZHITOTAK

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée par cette situation.

Veuillez agréer, Cher Client, l'expression de nos salutations distinguées.

Sylvie HEINZL Chef de Produits Point Of Care Nadia CALATAYUD Responsable Affaires Réglementaires

PJ : Accusé de Réception à compléter et à retourner impérativement

RAPIDPoint et RAPIDLab sont des marques commerciales de Siemens Healthcare Diagnostics



Accusé de Réception Client à retourner sous 7 jours

à compter de la date du : / /2015

Ce document peut nous être demandé en cas d'inspection des autorités françaises, européennes ou américaines.

Code Client :	N° incr. automatique :	
Etablissement :		
Laboratoire :		
Ville :		
ACCUSE DE RECEPTION		
Lettre de Sécurité r	éférence FSCA POC 15-003A / UFSN 32536 Rev A	
Systèmes RAPIDPoint [®] 405		
Arrêt de rendu de résultats Bilirubine néonatale sur les systèmes RAPIDPoint 405		
Nom du signataire :		
Qualité :		
☐ J'ai pris connaissance de votre information et j'ai mis en œuvre l'action corrective dans mon laboratoire.		
Date	Signature Cachet de l'établissement	

Coupon complété à retourner par fax au 01 85 57 00 25 ou par e-mail à : affaires.reglementaires.fr@siemens.com Service Affaires Réglementaires / Qualité - Siemens Healthcare Diagnostics